

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

--:--

DECRET N° 122 / PR-SGG

ANNEE 1967

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;

VU le Décret N° 106/PR du 30 mars 1967, portant formation
du Gouvernement,

D É C R Ê T E :

Article 1er - Pour compter du 18 avril 1967, le Dr Daouda BADAROU, Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères, du Plan et du Tourisme, pendant l'absence du Dr Emile-Derlin ZINSOU.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

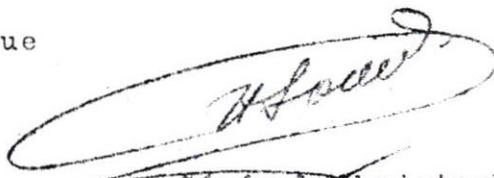
Fait à COTONOU, le 25 avril 1967

par le Président de la République,

Le Ministre de la Santé Publique
et des Affaires Sociales,



Daouda BADAROU



Général Christophe SOGLO

Ampliations :

PR 4 - MAE-MSP 4 - Ministères 8
CS 6 - SGG 4 - IAA 1 - DGAJL 2
Gde.Chanc. 1 - JORD 1.